

## Agressions numériques sur les ordinateurs des médecins

Doc	a153007
Date de publication	21/05/2016
Origine	NR
	Informatique
Thèmes	Secret professionnel

*Le Conseil national a examiné le problème des agressions numériques sur les ordinateurs des médecins.*

### Avis du Conseil national

En sa séance du 21 mai 2016, le Conseil national a examiné le problème des agressions numériques sur les ordinateurs des médecins.

Plusieurs médecins ont été victimes d'agressions par des logiciels malveillants de type « Ransomware ou rançongiciel ». C'est par un lien inséré dans un courriel ou sur un site Internet d'apparence normale que le logiciel rend inaccessible les données présentes sur l'ordinateur pour l'utilisateur.

Un message promettant que les « hackers » débloqueront les données contre paiement d'une rançon s'affiche à l'écran. La pratique nous montre que l'on ne peut pas accéder à une telle demande. Peu importe les démarches entreprises, les données resteront inaccessibles. Ce blocage a de lourdes conséquences pour les médecins et les patients étant donné que les dossiers patients, instruments par excellence de la qualité et de la continuité des soins, sont irrémédiablement perdus. Si un médecin est victime de ce type de pratiques criminelles, il doit déposer plainte auprès de la Federal Computer Crime Unit de la police et auprès de son conseil provincial.

Le contrôle de l'authenticité et de l'adresse de l'expéditeur des courriels, effectué avant d'entreprendre des actions déterminées, constitue une mesure de protection efficace. Réaliser plusieurs sauvegardes des données médicales sur différents supports numériques (notamment un back-up fréquent en dehors de l'environnement réseau) est nécessaire pour garantir une disponibilité permanente des informations.

Le Conseil national suivra attentivement le problème grandissant des agressions de cybercriminalité et se concertera avec les intervenants afin de chercher des mesures de protection adaptées.

En outre, le Conseil national souhaite informer les médecins que l'on ne peut recourir à des navigateurs connus pour leur utilisation dans le cadre de pratiques illégales et criminelles, comme le navigateur TOR (The Onion Router) et autres pour crypter des données médicales et pour envoyer des messages sécurisés : ils n'ont pas leur place sur l'ordinateur des médecins.